YERRES

*Service Culturel*
*N° tél. : 01.69.48.93.93*
*N/Réf. :* NDA/LD/CD

## DECISION N° 97/112

**OBJET : Spectacles Remy RENOUX - Contrat de cession de droits pour la représentation du spectacle Sylvie JOLY**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la représentation le samedi 11 octobre 1997 à 21 H au Centre Educatif et Culturel d'Yerres du spectacle « La si jolie vie de Sylvie JOLY »,

## DECIDE

DE signer un contrat de cession de droits avec « Les spectacles Remy RENOUX » 154 rue Marcadet 75018 PARIS, présentés par M. Remy RENOUX pour un montant de 94 950 Frs T.T.C. avec versement d'un acompte de 50 % à la signature dudit contrat.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal, exercice 1997, sous fonction 241, nature 6232.

Fait à Yerres, le 15 septembre 1997

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
17 SEP. 1997
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY